

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

#### Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Décision du 18 mai 2015 mettant fin aux fonctions exercées par les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Roanne**

NOR : AFSH1530349S

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2014-0867 de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes du 28 mai 2014 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé du 3 juin 2014 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes du 10 mars 2015 désignant un administrateur provisoire au centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision n° 2015-0734 de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes du 18 mai 2015 relative à la fin de placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin le 18 mai 2015 aux fonctions exercées par M. Hubert de Beauchamp, conseiller général des établissements de santé, et par Mme Desailly Chanson, conseillère générale des établissements de santé, en tant qu'administrateurs provisoires du centre hospitalier de Roanne.

#### Article 2

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance du centre hospitalier, au directeur du centre hospitalier et aux administrateurs provisoires, ainsi qu'à la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

#### Article 3

La présente décision entrera en vigueur le 18 mai 2015 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 18 mai 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'offre de soins,*  
J. DEBEAUPUIS